

## INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION AIDE-SOIGNANTE DANS LES IFAS PUBLICS DU REGROUPEMENT LOIRE

<p><b>Formation complète.</b> Aucune condition de diplômes n'est requise pour se présenter</p>	<p><b>LISTE 1</b> <b>Cf. notice et dossier d'inscription correspondant</b></p>
<p><b>Formation complète</b> Aucune condition de diplômes n'est requise pour se présenter. S'adresse exclusivement à des personnes justifiant d'un contrat de travail, en cours au 27 février 2019, avec un établissement de santé ou une structure de soins.</p>	<p><b>LISTE 2</b> <b>Cf. notice et dossier d'inscription correspondant</b></p>
<p><b>Formation partielle</b> S'adresse aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplôme suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DE accompagnant éducatif et social (DEAES)</li> <li>▪ DE auxiliaire de puériculture (DEAP)</li> <li>▪ DE ambulancier (DEA ou CCA)</li> <li>▪ DE auxiliaire de vie sociale (DEAVS)</li> <li>▪ Mention complémentaire aide à domicile (MCAD)</li> <li>▪ DE aide médico-psychologique (DEAMP)</li> <li>▪ Titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles (TPAVF)</li> </ul>	<p><b>LISTE 3</b> <b>Cf. notice et dossier d'inscription correspondant</b></p> <p>Ces candidats peuvent faire le choix de se présenter sur la LISTE 1 (Cf. Notice)</p>
<p><b>Formation partielle</b> S'adresse aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplôme suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bac professionnel ASSP (accompagnement, soins, services à la personne)</li> <li>▪ Bac SAPAT (services aux personnes et aux territoires)</li> <li>▪ En terminale bac professionnel ASSP sous réserve de l'obtention du bac</li> <li>▪ En terminale bac SAPAT sous réserve de l'obtention du bac.</li> </ul>	<p><b>LISTE 4</b> <b>Cf. notice et dossier d'inscription correspondant</b></p> <p>Les candidats <b>titulaires</b> de l'un de ces BAC peuvent faire le choix de se présenter sur la LISTE 1 (Cf. Notice)</p>

### CAS particulier des formations partielles post jury VAE

Ces candidats ne sont pas concernés par la pré-inscription et doivent s'adresser à l'IFAS choisi pour des informations complémentaires.